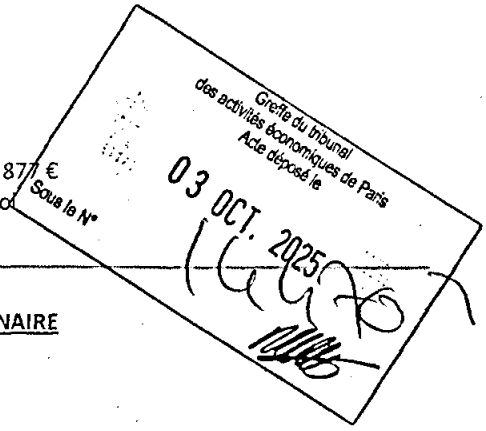
Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 03/10/2025 - 144702 - 2017 B 21603 - 832 151 369 - AB&Co

Certifié conforme



AB&Co
Société par actions simplifiée au capital de 6.361 877 €
Siège social : Paris (75010) – 15 rue de Chabrol
832 151 369 RCS Paris

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE LA COLLECTIVITE DES ASSOCIES
EN DATE DU 28 juin 2024

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 juin, à 9h30 heures

LES SOUSSIGNES :

- **Elige Capital**, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé à Lyon (69002) – 50 rue du Président Edouard Herriot, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 809 972 581 RCS Lyon, représentée par la société Elige Gestion, elle-même représentée par Emmanuelle Cappello, dûment habilité et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes (ci-après, "**Elige**").

- **Monsieur Benjamin DEVISCOURT**, né le 14 juin 1977 à Annecy (74), de nationalité française, demeurant 3 rue Lentonnet – 75009 Paris,

- **Monsieur Arthur GEORGES**, né le 22 juillet 1975 à Bourg-en-Bresse, de nationalité française, demeurant 67 rue Montorgueil, 75002 Paris

- **Madame Nathalie LARSONNEUR**, née le 8 août 1978 à PARIS, de nationalité française, demeurant au 5, rue des Chennevières - 95690 HEDOUVILLE,

- **Madame Juliette KUSIC**, née le 14 mars 1968 à PARIS, de nationalité française, demeurant au 31 rue Raynouard, 75016 Paris

Titulaires de 6 317 778 actions ordinaires sur un total de 6 317 778 actions ordinaires donnant au droit de vote de la société **AB&Co** (ci-après, **la collectivité des associés**), société par actions simplifiée, dont le siège social est situé à Paris (75010) – 15 rue de Chabrol, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 832 151 369 RCS Paris (ci-après, la "**Société**").

ONT PRIS LES DECISIONS CI-APRES RAPPORTEES DANS L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Approbation des comptes et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Quitus au Président ;
- Affectation du résultat de l'exercice écoulé ;
- Approbation du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

La collectivité des associés déclare que l'ensemble des documents et renseignements nécessaires à sa bonne information avant de statuer sur les décisions qui vont suivre lui ont été adressés ou tenus à sa disposition au siège social de la Société.

E.C. B.D. A.G. N.V. J.K.

Première décision
Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion de la présidente et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils ont été présentés

Elle approuve en conséquence les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Deuxième décision

Quitus au Président.

Les associés donnent à la Présidente de SAS AB&Co quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Troisième décision

La collectivité des associés, sur proposition du président, décide d'affecter le bénéfice de **571 653 €** de l'exercice clos le 31 décembre 2023 comme suit :

Dotation à la réserve légale	28 582,65 euros
• Dotation à la réserve spéciale	0 euros
• Solde affecté en totalité au compte "autres réserves" dont le total après affectation du résultat de l'exercice 2023 s'élèvera à 3 975 864,86 euros	543 070,35 euros
Total égal au bénéfice de l'exercice	**571 653 euros**

Cette décision est adoptée.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'au titre des trois précédents exercices sociaux, la société n'a pas versé dividende.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Quatrième décision

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes établi en application de l'article L 227-10 du Code de Commerce, approuve les termes de ce rapport.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Cinquième décision

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

E.C. B.D. A.G. N.V. J.K.

Cette décision est adoptée.

* *
*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente de la Société et l'ensemble des associés de la Société.

Madame Juliette KUSIC
Présidente de la Société

Signature : Juliette KUSIC

✓ Certified by yousign

Monsieur Arthur Georges
Associé de la Société

Signature : Arthur GEORGES

✓ Certified by yousign

Monsieur Benjamin Deviscourt
Associé de la Société

Signature : Benjamin DEVISCOURT

✓ Certified by yousign

Madame Nathalie Larsonneur
Associée de la Société

Signature : Nathalie VAUCLIN

✓ Certified by yousign

Elige Capital
Représentée par Elige Gestion, représentée par Madame Emmanuelle Cappello
Associé de la Société

Signature : Emmanuelle CAPPELLO

✓ Certified by yousign

E.C. B.D. A.G. N.V. J.K.